

FAITS DIVERS

A 35/LA VIGIE

Carambolage : deux femmes légèrement blessées

Un accident de la circulation impliquant quatre voitures et un fourgon s'est produit hier vers 12h40 sur l'autoroute A 35 à hauteur de l'échangeur menant à la Vigie, au sud de Strasbourg. La collision, qui a eu lieu à la suite d'un ralentissement, a fait deux blessés légers. Il s'agit de deux femmes, dont l'une enceinte, qui ont été transportées à la clinique Adassa et à la clinique Sainte-Anne.

Les opérations de secours et de dépannage ont nécessité la fermeture d'une voie de circulation sur la bretelle de sortie d'Illkirch-Graffenstaden, durant quarante minutes environ.

STRASBOURG

Chute dans un trou

Une femme de 51 ans est tombée dans un trou alors qu'elle se trouvait à l'intérieur d'une agence bancaire en travaux située rue de Sébastopol à Strasbourg, hier vers 14h05. La victime a fait une chute de 2,5m. Légèrement blessée, elle a été transportée par les pompiers au CHU de Hautepierre.

JUSTICE EN BREF

STRASBOURG

Surpris en train de rouler un joint : l'ex dealer condamné

Les policiers ont surpris un jeune homme en train de se rouler un joint, vendredi dans le secteur de la gare. Il était également en possession d'1,2 gramme de cannabis. Le prévenu âgé de 22 ans était dans l'attente d'un aménagement de peine, suite à sa condamnation début juin à dix-huit mois de prison ferme pour son implication dans le trafic de stupéfiants de la cité de l'Ill.

« Il n'y avait pas eu de mandat de dépôt prononcé : c'était un message envoyé », rappelle la procureure Anne-Sophie Lachkar, qui demande cette fois-ci un placement en détention et un mois de prison ferme. La défense par la voix de M^e Slim Benchaabane, parle de « d'une quantité modique » de cannabis, et met en avant les efforts de son client « pour retrouver le chemin du travail ». Le tribunal a condamné le jeune

homme à 60 jours-amendes à 10 euros.

Quatre mois ferme pour un défaut de permis

Un homme de 40 ans a été contrôlé par les policiers au volant d'un véhicule, samedi après-midi, alors qu'il sortait d'un garage privé à Lingolsheim. Il roulait sans permis et sans assurance. Le prévenu, jugé hier en comparution immédiate, explique qu'il a déplacé la voiture car elle était stationnée devant son matériel de musique qu'il devait charger dans une camionnette. Ce DJ camerounais devait donner un concert pour un mariage le soir même. Déjà condamné à de multiples reprises pour des faits similaires, il avait notamment bénéficié en avril dernier d'un sursis avec l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général. Le tribunal a décidé d'envoyer Hervey Ndebi en détention, en prononçant quatre mois de prison ferme, et a révoqué la moitié du sursis TIG du mois d'avril.

STRASBOURG

Les Tamouls devant le Parlement européen

La communauté tamoule de Strasbourg organise une manifestation demain mercredi devant le Parlement européen, de 16h à 17h, pour demander à nouveau « une enquête sur les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et le génocide commis contre le peuple tamoul » au Sri Lanka. « Depuis 67 ans que dure ce conflit, les auteurs de violence contre les Tamouls sont les différents gouvernements successifs, indique l'Union des Tamouls d'Europe dans un communiqué. Même le très récent rapport de l'ONU fait la lumière sur ces graves violations des droits de l'Homme

commises en 2009, et réclame une enquête. Cependant, le haut-commissaire aux droits de l'Homme a fait état de l'incapacité de la justice sri-lankaise à juger ces crimes d'une gravité sans précédent. Par ailleurs, si l'enquête se déroule au Sri Lanka, comment peut-on assurer la sécurité des témoins ? Et comment les personnes victimes ayant trouvé refuge parmi la diaspora peuvent participer à cet appel à témoins ? Nous demandons à l'ONU et l'Union européenne de faire pression pour exiger une enquête réalisée par des observateurs extérieurs et indépendants. »

L'AGENDA

ORANGERIE

Halloween à la mini-ferme du zoo

► **SAMEDI 31 OCTOBRE ET DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE.** À la mini-ferme du zoo de l'Orangerie, les enfants pourront se faire maquiller en sorcière ou en quelque monstre, et, comme il se doit à Halloween, des friandises seront distribuées. Il y aura également des crêpes.

STRASBOURG

Visite conférence

► **SAMEDI 31 OCTOBRE.** Une visite conférence « Un architecte, deux bâtiments : la BNU et l'église catholique Saint-Pierre-le-Jeune » est proposée par l'Office de Tourisme le samedi 31 octobre à 14 h 30.

Rendez-vous à l'Office de Tourisme, 17 place de la Cathédrale. Durée : env. 1 h 30. Tarif : 6,80 €/3,40 € (12-18 ans et étudiants)/gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés, possibilité de prévente. ☎03 88 52 28 28. info@otstrasbourg.fr

MEINAU

Rencontre mensuelle voitures anciennes

► **DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE.** La rencontre mensuelle voitures anciennes Retroencard aura lieu dimanche 1^{er} novembre de 9 h 30 à 12 h 30 en face du parking du stade de la Meinau, rue Montessori.

Renseignements au ☎06 37 01 51 51, p.guiraud@retroencard.com

ILLKRICH-GRAFFENSTADEN Vol à la roulotte

Une aisance coupable

Un homme de 34 ans a volé deux téléviseurs dans une camionnette vendredi dernier à Illkirch-Graffenstaden (DNA de samedi). Face à la décontraction du voleur, les policiers avaient cru dans un premier temps à un déménagement.

Il est environ 4 h du matin dans la nuit de vendredi à samedi rue du Général-Libermann à Illkirch-Graffenstaden quand les policiers de la brigade anticriminalité aperçoivent un individu qui décharge deux téléviseurs d'une camionnette. Le jeune homme prend son temps, effectue deux allers et retours pour déposer le matériel au domicile de sa mère, qui habite à deux cents mètres de là. Les fonctionnaires s'éloignent pensant que cette personne est en train de déménager.

Une heure et demie plus tard, la patrouille surprend le même homme en train de forcer la porte de la réserve d'une pharmacie avec un couteau.

L'individu est cette fois-ci interpellé. S'il nie avoir voulu entrer par effraction dans la réserve, indiquant s'être « seulement appuyé sur la porte », il reconnaît le vol dans la camionnette : « J'ai cassé une vitre avec une pierre », explique l'homme de 34 ans, jugé hier en comparution immédiate.

« Dans une logique de commettre des vols »

Le propriétaire du véhicule affirme qu'un barbecue a également été dérobé, mais

le prévenu se défend de l'avoir pris : « Qu'est-ce que je ferais d'un barbecue en hiver ? J'ai tout reconnu jusque-là, accordez-moi au moins le bénéfice du doute », réclame ce sans domicile fixe, dont la mère ne veut plus qu'il retourne chez elle. Sans emploi depuis bientôt trois ans, en proie à une addiction aux stupéfiants, le jeune homme apparaît en manque de repères dans sa vie. Une situation personnelle instable que l'intéressé justifie « par des histoires amoureuses qui se sont mal terminées, et que je n'ai pas su gérer comme il le fallait. Je suis entré dans une spirale infernale. »

La procureure Anne-Sophie

Lachkar demande une peine de six mois de prison dont la moitié avec un sursis et mise à l'épreuve. Selon elle, la partie ferme doit permettre au mis en cause « de se sevrer, ce qu'il ne semble pas prêt à faire » à l'extérieur. Le soir des faits, « il était dans une logique de commettre des vols, ajoute la magistrate. Il était tellement à l'aise que les policiers n'ont pas pensé que ça pouvait être le voleur. »

Le tribunal a finalement condamné l'homme de 34 ans à une peine de six mois de prison dont la moitié ferme, comme le demandait le ministère public. Le prévenu est maintenu en détention. ■

ROMAIN CHIRON

STRASBOURG

Contrôlé avec du cannabis à la porte de sortie de la prison

LE JEUNE HOMME de 24 ans s'appretait à sortir samedi de la maison d'arrêt. Lors de l'ultime fouille avant de recouvrer la liberté, il a été retrouvé en possession de quatre grammes de cannabis dissimulés

entre les fesses.

« Ça n'aurait jamais dû arriver », lâche avec dépit le jeune homme, jugé hier en comparution immédiate. Il venait de purger une peine de deux mois de prison, suite au non-

respect des obligations liées à une précédente condamnation de sursis avec mise à l'épreuve, déjà pour des stupéfiants. L'un des tests médicaux avait en outre montré qu'il avait continué à consom-

mer du cannabis. « C'est arrivé une seule fois en dix-huit mois de suivi », se défend-il. Le tribunal l'a condamné à une peine d'un mois et demi de prison ferme. Il retourne en détention. ■

LOISIRS Association « La Santé Pas à Pas »

La Rando Santé® sur les cimes

L'association « La Santé Pas à Pas » basée à Griesheim-sur-Souffel propose la Rando Santé® et la marche nordique dans le secteur de Strasbourg Nord-Ouest et Plobsheim.

EN JUILLET DERNIER, 36 membres ont randonné pendant trois jours à See en Autriche. Deux groupes ont été formés. D'un côté, le groupe participant durant l'année aux activités de Rando Santé® et de l'autre, ceux participant aux activités de marche nordique.

La Rando Santé® est une activité physique douce s'adressant à tous et plus particulièrement aux personnes qui, pour des raisons physiologiques, pathologiques ou de sédentarité, ont besoin de se remettre à une activité physique. L'idée est de randonner « moins loin, moins vite et moins longtemps ». L'activité est encadrée par des animateurs formés et l'association est labellisée Rando Santé® par la FFRandomnée. Elle répond par conséquent à un cahier des charges précis.

Le défi du groupe a été, après une année ou deux pour certains de séances régulières, d'atteindre le refuge Ascherhüt-



Heureux de pratiquer une activité physique douce. DOCUMENT REMIS

te à 2 300 m d'altitude sur 10 km de sentiers de montagne et 400 m de dénivelé.

Le groupe de marche nordique s'est attaqué à des randonnées sur des sentiers de haute montagne parfois difficiles nécessitant une bonne forme physique, acquise grâce à un entraînement régulier tout au long de l'année.

L'organisation était assurée par

Guy, le président, entouré des animateurs Renée (animatrice et secrétaire), Huguette, Jean-Paul et Michel.

Les circuits ont permis de découvrir le Paznauntal avec ses magnifiques panoramas, ses superbes cascades, les ponts suspendus. Les repas ont été pris en commun, en refuges. Si vous cherchez une activité physique dans une ambiance

conviviale et adaptée à votre condition physique, n'hésitez pas à rejoindre la Rando Santé®. Des initiations pour la marche nordique vont aussi démarrer très prochainement.

Tous les renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : lspapas67@gmail.com ; http://www.lspapas.fr/ ou au ☎06 08 53 78 07 ■